

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-180 du 10 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD (ACHIET-LE-GRAND) - C. DUMORTIER (BAPAUME) – M. BONIFACE (BAPAUME) - J. LE CERF (BAPAUME) – E. COTTEL (BEAULENCOURT) – A.-M. BARBIER (BUCQUOY) - V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – F. LETURCQ (HERMIES) - M.-F. NAWROCKI (HERMIES) – Ch. LECTEZ (METZ-EN-COUTURE) - F. DEHON (VAULX-VRAUCOURT)

MM. G. POUILLAUE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – D. WERBROUCK (BERTINCOURT) – J.-Cl. GODEVELLE (BERTINCOURT) – Cl. AUDEGOND (BUCQUOY) – J.-N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – J.-Ch. DERUE (DOUCHY-LES-AYETTE) – E. BURDIK (FAVREUIL) – J.-P. LORENT (GREVILLERS) – L. ANTINORI (HAVRINCOURT) – B. HIEZ (LEBUCQUIERE) - G. TRANNIN (LECHELLE) – D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) – M. LALISSE (METZ-EN-COUTURE) – M. POUILLAUE (NEUVILLE-BOURJONVAL) – J.-P. BOUSSEMARD (NOREUIL) - J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – S. LEJEUNE (ST LEGER) - Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) –

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a été suppléée par M. G. DHORDAIN
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY
M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL

Objet : **Appel à projet pour les territoires**
 « Transition énergétique pour la croissance verte ».
 Candidature de l'Intercommunalité du Sud Artois

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie vient de lancer auprès des collectivités locales un appel à projets portant sur la transition énergétique pour la croissance verte dont l'objectif vise à engager 200 territoires volontaires dans une démarche exemplaire au service du nouveau modèle énergétique et écologique français.

Monsieur le Président précise que l'entrée dans ce dispositif permettra aux territoires retenus de bénéficier d'un accompagnement et d'orientations de la part des services de l'Etat et de l'Adème dans les différents projets sur lesquels la collectivité souhaitera s'investir. Les projets retenus doivent être portés par les élus locaux, en coopération avec les acteurs économiques et les citoyens et témoigner de l'engagement de ces territoires au service du nouveau modèle énergétique et écologique français.

.../...

Ces projets doivent permettre le développement de filières industrielles d'avenir et la création d'emplois.

Seront notamment valorisés :

- les mesures favorisant les économies d'énergie
- le développement d'une mobilité bas-carbone
- la valorisation des déchets
- la production d'énergies renouvelables, etc.

Monsieur le Président indique que L'État soutiendra les projets retenus par le biais des politiques contractuelles de l'aménagement durable et de l'urbanisme (éco-quartiers, éco-cités, éco-territoires ruraux, contrats locaux), via les financements dédiés à l'Adème.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la démarche initiée par la collectivité au titre de la réflexion menée dans le cadre du séminaire sur l'économie de la Fonctionnalité. Les conclusions de ce séminaire qui a réuni élus, entreprises et partenaires a permis de dégager des pistes de travail dans le domaine de l'habitat (économies d'énergie), de la mobilité (plateforme mobilité), de la santé (programme VIF-Epode).

Monsieur le Président rappelle par ailleurs l'action menée par la collectivité en association avec la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis dans le cadre du développement éolien avec la création de la SAEMLE Eole 59/62, l'action menée en faveur de la réduction à la source des déchets ménagers et la politique de valorisation mise en œuvre par le Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la candidature de la Communauté de Communes du Sud Artois à l'appel à projets pour les territoires « Transition énergétique pour la croissance verte »,
- d'autoriser Monsieur le président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à représenter la collectivité auprès des services compétents concernés.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 10 décembre 2014 et transmission en Préfecture le 10 décembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 10 décembre 2014 et transmission
en Préfecture le 10 décembre 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

